

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h15

Mrs DIEUMEGARD Jacques et PROUST Adrien acceptent d'assurer le secrétariat

Le procès verbal de la séance du 20 septembre 2013 n'appelle aucune observation particulière, il est donc adopté.

## AFFAIRES FINANCIERES

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Monsieur le Président expose :

Le budget 2014, en cours d'élaboration, avec notamment la prise en compte de premiers échanges lors de la réunion de bureau du 18 octobre dernier, permet de dégager une première tendance résumée dans le tableau ci-dessous :

DOB 2014 - SIMULATIONS BUDGETAIRES en k€ à périmètre constant base 2013											
Section de Fonctionnement	SERVICE DECHETS			COMPOSTAGE		ADMINISTRATION		EE / D3E / IDEAL 79		TOTAL	
	BP + BS 2013	2014 V1		BP + BS 2013	2014 V1	BP + BS 2013	2014 V1	BP + BS 2013	2014 V1	BP + BS 2013	2014 V1
Dépenses imprévues	-12	0		0	0	32	0	62	0	82	0
Autofinancement	285	0		0	0	0	0	0	0	285	0
Charges courantes et fournitures hors TGAP	1 550	1 657		0	0	68	70	317	55	1 935	1 782
Coût de traitement extérieur	1 140	780								1 140	780
Coût de traitement CSR	80	190								80	190
TGAP	1 100	1 032		0	0	0	0	0	0	1 100	1 032
Charges de Personnel	1 128	1 224		0	0	252	244	74	79	1 454	1 547
Charges de gestion courante	86	90		0	0	16	17	0	0	102	107
Amortissement	2 328	2 472		11	11	16	16	0	0	2 355	2 499
Charges financières	517	416		0	0	0	0	0	0	517	416
Charges exceptionnelles	13	0		17	0	3	0	4	0	37	0
<b>Sous-total dépenses</b>	<b>8 215</b>	<b>7 861</b>	<b>-4,3%</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>387</b>	<b>347</b>	<b>457</b>	<b>134</b>	<b>9 087</b>	<b>8 353</b>
Report antérieur	266	0		-75	0	32	0	62	0	285	0
Rembourst s/Rémunérations	70	0		5	0	3	0			78	0
Produits de service	408	290		0	0	0	0	384	124	792	414
Produits exceptionnels	50	0		15	11	1	0	11	10	77	21
<b>Contribut* adhérents hors TGAP</b>	<b>6 321</b>	<b>6 575</b>									
<b>TGAP pour 50 000 tonnes</b>	<b>1 100</b>	<b>1 200</b>									
<b>TGAP évitée CSR</b>		<b>-204</b>									
<b>Contribution Totale Déchets</b>	<b>7 421</b>	<b>7 571</b>	<b>2,0%</b>							<b>7 421</b>	<b>7 571</b>
Contributions adhérents Admin						351	347			351	347
Contributions rattrapage Compostage				83	0					83	0
<b>Sous-total recettes</b>	<b>8 215</b>	<b>7 861</b>		<b>28</b>	<b>11</b>	<b>387</b>	<b>347</b>	<b>457</b>	<b>134</b>	<b>9 087</b>	<b>8 353</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>8 215</b>	<b>7 861</b>		<b>28</b>	<b>11</b>	<b>387</b>	<b>347</b>	<b>457</b>	<b>134</b>	<b>9 087</b>	<b>8 353</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>8 215</b>	<b>7 861</b>		<b>28</b>	<b>11</b>	<b>387</b>	<b>347</b>	<b>457</b>	<b>134</b>	<b>9 087</b>	<b>8 353</b>

Et commentée ci-après :

Au niveau du service Déchets, le projet de budget 2014 réalisé à périmètre constant propose une contribution globale des adhérents en progression de 2%, prenant en compte les points suivants :

- Une hausse de la TGAP de 22 € à 24 € la tonne (soit +9.1%),
- La prise en compte d'un arrêt technique de l'usine de 5 semaines en vue du remplacement de la masse filtrante avec pour conséquence :
  - 5 000 tonnes de déchets détournés vers un prestataire extérieur,
  - 1 000 tonnes de production de CSR en moins,



# PROJET BP 2014 HT - SECTION D'INVESTISSEMENT

BS 18/10/2013

## Programme 50 : Travaux CTMB

2154 Masse Filtrante	250 000,00			250 000,00	
2181 Gros Entretien et Réparations	200 000,00			200 000,00	
2188 Bâches et aménagements divers	150 000,00			150 000,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>600 000,00</b>	
021 Autofinancement	44 000,00			44 000,00	
<b>Total recettes</b>	<b>44 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 000,00</b>	<b>-556 000,00</b>

## Programme 51 : ISDND La Loge

2121 Casiers 15, 16 & 17	600 000,00			600 000,00	
2121 Etanchéité Lagune 5 La Loge 1	40 000,00			40 000,00	
2181 Raccordement 3 puits au réseau	60 000,00			60 000,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700 000,00</b>	
16 Emprunt	700 000,00			700 000,00	
<b>Total recettes</b>	<b>700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700 000,00</b>	<b>0,00</b>

## Programme 52 : Matériel bureau et informatique

2183 Renouvellement UC + PC	30 000,00			30 000,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	
021 Autofinancement	30 000,00			30 000,00	
<b>Total recettes</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>

## Hors Programme : OPNA

oo1 Résultat antérieur				0,00	
<b>o40 OBB / 13918 Amortis Subventions</b>	22 000,00			22 000,00	
16 Remboursement capital emprunts	1 921 000,00			1 921 000,00	
16 Remboursement anticipé prêt	0,00			0,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>1 943 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 943 000,00</b>	
<i>Résultat investissement 2013</i>				0,00	
021 Autofinancement	0,00			0,00	
13 Subvention				0,00	
21 Produit de cession de biens	0,00			0,00	
2805 Concessions et droits				0,00	
28031 Etudes	0,00	0,00		0,00	
28121 Aménagement de terrains	624 000,00			624 000,00	
28135 Installations générales	606 000,00			606 000,00	
28138 Bâtiments	43 000,00	0,00		43 000,00	
28154 Matériels industriel	1 042 000,00			1 042 000,00	
281728 Aménagement de terrains MAD	5 000,00			5 000,00	
281735 Installations générales MAD	18 000,00			18 000,00	
28182 Matériel de transport	140 000,00			140 000,00	
28183 Matériel de bureau et informatique	4 000,00			4 000,00	
28184 Mobilier	7 000,00			7 000,00	
28188 Matériel divers	10 000,00			10 000,00	
<b>o40 OOB / 28 Ss total immo</b>	<b>2 499 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 499 000,00</b>	
1068 Affectation du résultat 2013				0,00	
<b>Total recettes</b>	<b>2 499 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 499 000,00</b>	<b>556 000,00</b>

## BILAN

	BP 2014	Report	Proposition BS 2014	Total Budget	Balance
<b>Total dépenses</b>	3 273 000,00	0,00	0,00	3 273 000,00	0,00
<b>Total recettes</b>	3 273 000,00	0,00	0,00	3 273 000,00	0,00
				<b>3 273 000,00</b>	<b>0,00</b>

Le comité syndical, ainsi informé des orientations budgétaires 2014, a débattu.

Délib n°ASdél08112013-AF01

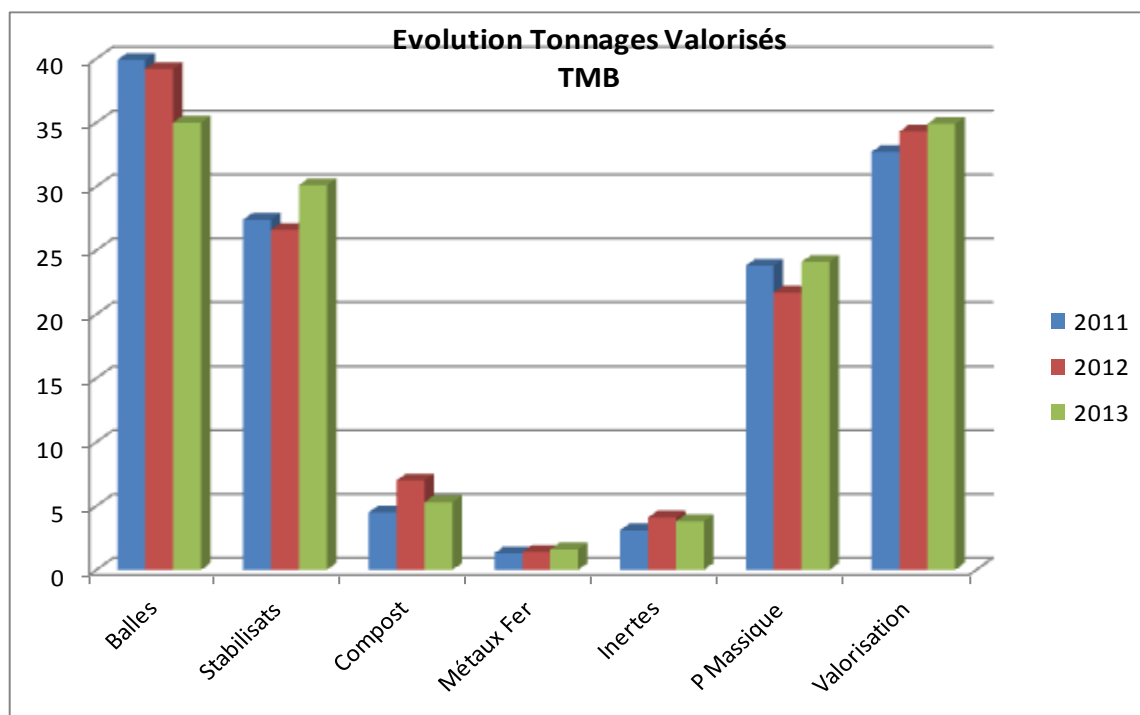
## AFFAIRES TECHNIQUES

### BILAN TONNAGES RECUS-TRAITES et BESOINS 2014

Monsieur le Président commente :

Au sujet du CTMB, il est exposé ci-dessous les tonnages 2013 au 30 septembre avec les années 2012 et 2011 à titre de comparaison :

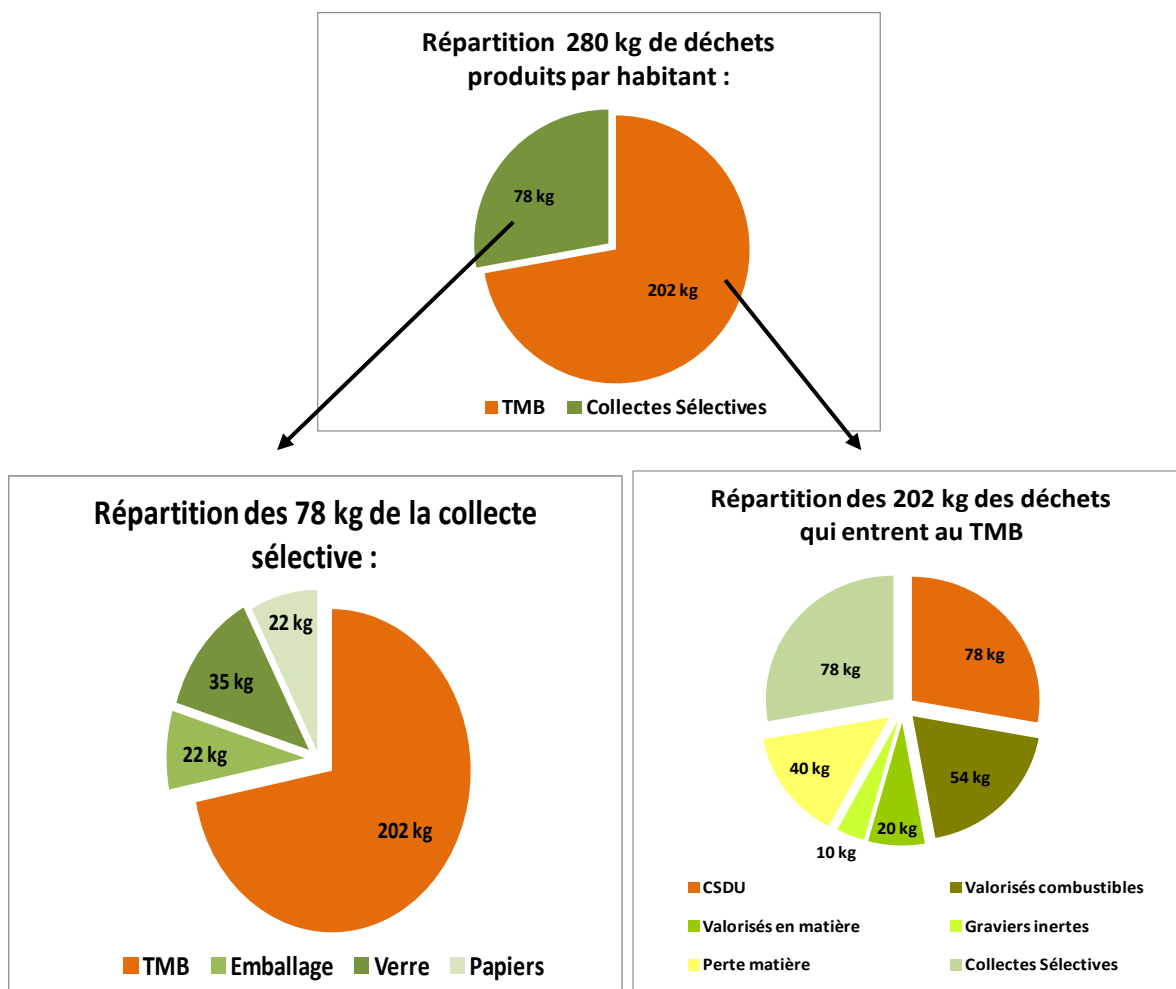
Mouvements	2 0 1 3 au 30/09		2 0 1 2		2 0 1 1	
	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
<b>Entrées</b>	<b>38836,36</b>	<b>100,0%</b>	<b>53393,44</b>	<b>100,0%</b>	<b>54276,91</b>	<b>100,0%</b>
<b>Sorties</b>	<b>38836,36</b>	<b>100,0%</b>	<b>53393,44</b>	<b>100,0%</b>	<b>54276,91</b>	<b>100,0%</b>
Balles	13611,34	35,0%	20906,52	39,2%	21641,79	39,9%
Stabilisat	11686,00	30,1%	14183,36	26,6%	14859,53	27,4%
Compost	2066,20	5,3%	3726,44	7,0%	2462,52	4,5%
Métaux ferreux	634,56	1,6%	758,46	1,4%	711,58	1,3%
Inertes	1480,94	3,8%	2207,40	4,1%	1672,62	3,1%
Perte massique	9357,32	24,1%	11611,26	21,7%	12928,87	23,8%
Évitement/Valorisat°	13539,02	34,9%	18303,56	34,3%	17775,59	32,7%



A relever :

- Une baisse des tonnages mis en balles consécutive à un changement de maille du crible primaire (1 grille sur 10 à 150 mm au lieu de 110 mm) et une relative amélioration de l'ouverture des sacs,
- Une hausse des tonnages de stabilisats, conséquence des moindres balles et objectif recherché en vue du CSR à produire,
- Une perte massique en hausse par la volonté d'obtenir un produit plus sec, toujours en vue du CSR à produire,
- Et donc un taux de valorisation toujours en hausse (+2.2 points par rapport à 2011) ainsi qu'une proportion de déchets à enfouir toujours en décroissance.

A noter pour information que chaque habitant en Deux-Sèvres produit en moyenne 280 kg par an de déchets ménagers (hors déchetterie), se répartissant comme suit entre TMB et collectes sélectives :



On peut ainsi aisément constater que la prévention, le recyclage et la valorisation par le TMB permettent de réduire de 72% les quantités de déchets mises en enfouissement.

Enfin concernant les besoins en capacité de traitement pour 2014 et compte tenu de la mise en service de l'atelier de préparation de CSR, ils sont estimés à 43 000 tonnes contre 50 000 tonnes cette année.

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### CONVENTION DE TRANSFERT SMITED/SVL

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la mise en service de son quai de transfert des ordures ménagères à Bressuire, l'Entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT propose le transport des ordures ménagères en gros porteurs de son quai de transfert de Bressuire vers le CTMB de Champdeniers par souci d'économie de kilomètres.

Après avoir étudié cette proposition et pris en compte les éléments suivants :

- L'impact d'une division par 2 du tonnage qui ne transiterait plus par La Loge (10 000 tonnes au lieu de 20 000 tonnes actuelles),
- La réduction du temps de travail de l'agent en place au transfert de La Loge qui ne serait plus en activité qu'à mi-temps,
- Les incidences en terme de transports, occasionnant des retours à vide de La Loge pour les véhicules du SMITED,

et après rencontre et échange entre les représentants du SVL et du Smited, il apparaît que le SMITED est en mesure d'assumer pleinement en lieu et place de BRANGEON ENVIRONNEMENT, le transport des OM de Bressuire au CTMB par un retour de La Loge via Bressuire.

Cette option permettrait en effet :

- D'optimiser au mieux les moyens à disposition du SMITED (personnels et véhicules),
- D'assurer pleinement les compétences attirées et propres au SMITED,
- De réaliser une économie d'un peu plus de 40 000 € par la suppression des indemnités de transport versées à l'entreprise BRANGEON pour 66 000 €, minorée d'un temps supplémentaire au tour de 45 minutes estimé à 24 000 €, économie qui dans ce cas de figure serait bénéfique à tous les adhérents.

Il resterait toutefois et consécutivement à ces faits, une disponibilité équivalente à un mi-temps pour l'agent en service au quai de transfert de La Loge.

C'est en connaissance de cause que les membres du bureau ont débattu de ces différents points, desquels il ressort que :

- le transport réalisé par les véhicules du Smited en retour de La Loge via Bressuire génère un surcoût estimé à 24000 €/an pour éviter une dépense de 66000 €/an d'indemnités de transport. L'opération permettrait donc sur ce point une économie estimée à environ 40000 €.
- le quai de transfert de La Loge se trouve sous utilisé et de ce fait son coût propre d'exploitation restera identique.
- les frais de chargement Brangeon-Smited pourront être supportés par le Smited sans excéder toutefois le montant des économies réalisées.

Aussi et afin de concrétiser ces échanges, il est proposé de soumettre un projet de convention à passer avec le SVL, définissant les conditions d'indemnisation de chargement dans le cadre d'un transport par le Smited.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de l'assemblée pour signer la dite convention.

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél08112013-AA01

## **FERMETURE DE POSTES**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'avancement de grade après avis du comité technique paritaire, Monsieur le Président propose la fermeture des postes suivants à compter du 1er décembre 2013 :

- 1 poste d'adjoint technique de 1° classe à temps plein pour cause d'avancement de grade,
- 1 poste de technicien principal de 2° classe à temps plein pour cause d'avancement de grade,
- 1 poste de technicien à temps plein pour cause d'avancement de grade,

Les membres du comité syndical autorisent le Président à fermer les postes ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

*Délib n°ASdél08112013-AA02*

## **INTERVENTION DU BUREAU D'ETUDES KPMG**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la réorganisation territoriale, le SMITED a missionné le cabinet KPMG, spécialiste en Droit Public, pour une présentation des contours administratifs du SMITED et des conséquences organisationnelles de l'intercommunalité nouvelle.

Vous trouverez joint à ce compte rendu, le diaporama de présentation de « l'analyse des conditions juridiques et financières de retrait des membres du SMITED ».

Compte tenu des spécificités propres à chaque collectivité membre, le secrétariat du SMITED se tient à disposition pour toutes questions relatives à cette présentation.

*Compte tenu de l'analyse, il paraît important que les collectivités dont l'adhésion au SMITED sera impactée, se positionnent le plus rapidement possible afin d'éviter toute rupture de service.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DELEGATION SPECIALE AU PRESIDENT**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'affaire S. Fromenteau / SMITED, et bien que le Président du SMITED bénéficie déjà d'une délégation générale pour ester en justice, le Tribunal Administratif de Poitiers demande au SMITED de produire une délibération habilitant le Président à ester en justice pour cette affaire.

Le comité syndical après en avoir délibéré, habilite le Président à ester en justice dans l'affaire ci-dessus, par l'intermédiaire de Maître Rey de la SCP Di Raimondo – Augis – Rey.

Adopté à l'unanimité

*Délib n°ASdél08112013-AA03*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h30.

Le Président du SMITED  
Claude ROULLEAU

Les secrétaires de séance  
Jacques DIEUMEGARD      Adrien PROUST